Centro Internazionale
di Semiotica e di Linguistica

RIVSEM DOCDT 197

Documents de Travail

et pré-publications

Herman Parret

La pragmatique des modalités

Università di Urbino
Italia

numero **49** *dicembre 1975* | *serie* **A**

La pragmatique des modalités

pré-publication

Que comprend-on par 'modalités'? On définit les modalités dans les théories grammaticales classiques au niveau superficiel de la *lexicalisation*: la force sémantique des modalités et leur distribution syntaxique s'identifient alors au sens et au comportement syntaxique des *verbes modaux*, comme *pouvoir, devoir, savoir, vouloir*. Mais cette classe nucléaire des modaux peut être amendée par des lexicalisations périphériques, dans d'autres verbes, non plus qualifiés comme 'auxiliaires', dans d'autres séquences morphologiques et même dans des types d'intonation et d'idiosyncrasies stylistiques. On se situe, sans aucun doute, à un niveau plus profond en considérant les modalités, non plus comme des propriétés de séquences lexicalisées, mais comme des caractéristiques déterminant la valeur de vérité de *propositions*; c'est ainsi que l'on dit, à la suite de Kant, que l'*assertion* est une proposition *de mode zéro*, que la proposition *apodictique* est affectée par le mode du *nécessaire* ou de l'*impossible*, que la proposition *problématique* est affectée par le mode du *possible* ou du *contingent*. Ces quatre modalités traditionnelles, dites quelquefois aristotéliciennes ou 'aléthiques', sont donc motivées *extensionnellement* puisqu'elles expriment la vérité des *états de choses*. Des systèmes analogues, se rapportant *à la connaissance* que nous avons des états de choses, ont été construits, et c'est ainsi que l'on parle des modalités 'épistémiques' et 'déontiques': au quaterne 'ontologique' du nécessaire, de l'impossible, du possible et du contingent, correspondent le quaterne épistémique du *certain* (ou de l'établi), de l'*exclu*, du *plausible* et du *contestable*, et le quaterne déontique de l'*obligatoire*, de l'*interdit*, du *permis* et du *facultatif*. Il ne s'est pas révélé impossible d'ancrer les systèmes des modaux épistémiques et déontiques dans une logique extensionnelle, ce qui n'est pas le cas du nouvel élargissement que constitue la troisième approche des modalités où il ne s'agit plus de soi-disant *attitudes propositionnelles* mais d'*attitudes* (ou d'actes) *illocutionnaires*. L'acte propositionnel est un acte de référence et de prédication, et donc dominé par des contraintes ontologiques et épisté-

mologiques, tandis que l'acte illocutionnaire est *constitutif* d'une certaine réalité et, en plus, motivé par le jeu de la production et de la recognition des *intentions*, non pas insondables et cachées mais classifiables et 'conventionnalisées'. C'est ainsi que l'on dit, dans cette troisième perspective, que la formule performative est un *opérateur modal* dominant et modifiant globalement le contenu sémantique de l'énoncé. Il est clair qu'aucune théorie des actes de langage ne considère l'ensemble des modalités illocutionnaires comme infini, et la typologie se fait à partir de la spécificité des règles gouvernant l'attitude illocutionnaire en question, et à partir des conventions linguistiques des énoncés et des conventions extra-linguistiques dans les situations énonciatives. Mais une quatrième figure des modalités peut être superposée aux trois autres. Cette approche que je voudrais qualifier comme *axiologique*, est marquée par des caractéristiques formelles facilement repérables : la *canonicité*, si je peux risquer ce mot, et l'*expansion*. Le système des modalités est canonique puisque sémantiquement élémentaire et purement déductif; la séquence et l'implication des modalités sont gouvernées par une logique profonde dont la seule garantie est sa propre cohérence. Mais ce système de modalités est, en même temps, capable d'une expansion sans limites sur le double axe du discours et des sphères 'naturelles' ou 'culturelles' de plus en plus englobantes. On reconnaît ici, bien sûr, la topologie actantielle, la grammaire narrative, la sémiotique du monde naturel où les valeurs modales s'incarnent non seulement dans des unités 'syntaxiques' - au sens sémiotique ou sémiolinguistique - d'extension variée mais également dans des mondes se présentant comme des zones de connotation de plus en plus englobantes. Je m'intéresserai ici surtout, non pas à la validité ni à l'hiérarchie des définitions proposées, mais à l'*isomorphisme* de ces quatre types de modalités : il y a des imbrications et des exclusions, les différents niveaux peuvent se manifester réciproquement, mais, on le verra, les décalages entre les modalités *lexicalisées*, les modalités *propositionnelles* (aléthiques, épistémiques, déontiques), les modalités *illocutionnaires* et les modalités *axiologiques* résistent à une synthèse trop hâtive et dangereusement réductrice.

On abordera le domaine des modalités du point de vue d'une *pragmatique linguistique*, étant conscient de la particularité méthodologique de cette perspective. Comme *pragmatique*, cette approche se distingue de toute *sémantique* des modalités. L'objet construit en pragmatique est le fragment linguistique *dans son contexte*. Non pas le contexte *référentiel* que sont le monde réel ou les mondes possibles d'états de choses. On sait qu'une logique extensionnelle est basée sur une théorie référentielle de la signification linguistique, et c'est ainsi que Quine s'opposera à toute récupération des modalités et des attitudes propositionnelles dans une sémantique formelle : le noyau dur de l'objet sémantique n'est

autre que le contexte référentiel *modalisé* qui n'est pas substituable par un contexte *quantifié* équivalent. Les sémanticiens de la référence et de la quantification se limitent délibérement en acceptant de plein gré ce qu'on pourrait nommer «les chaînes de la nécéssité»! Il va de soi que la logique des attitudes propositionnelles (Hintikka) et la logique des mondes possibles (Kripke), bien que condamnées par Quine comme de l'essentialisme, présupposent elles aussi une théorie référentielle de la signification, en formalisant les critères des valeurs de vérité de propositions modalisées. Cette logique élargie ne propose donc pas encore une stratégie *pragmatique*, puisque l'objet de la pragmatique est le fragment linguistique dans sa dépendance du contexte *'actionnel'*, du contexte d'*énonciation* composé au moins par les trois composantes constitutives de ce type de contextualité: la production intentionnelle d'un fragment linguistique par le locuteur, la réception et la recognition de l'intention ou de l'ensemble des intentions par le destinataire, le support situationnel de temps et d'espace de ce processus 'actionnel'. On n'a pas affaire ici à un domaine irrécupérable - comme pensent bon nombre de sémanticiens de l'orthodoxie extensionnaliste - et on voudrait justement suggérer, concernant les différents types de modalités, quelques repères inchoativement systématiques ayant un certain pouvoir descriptif et explicatif de la contextualité communicative, conversationnelle et, à la limite, intentionnelle des énoncés modalisés.

L'approche proposée ici est celle d'une pragmatique *linguistique*, ce qui constitue un second rétrécissement de la perspective. Il existe une pragmatique *logique*, formalisant à l'extrême la notion de *contexte* et ses trois composantes (en particulier, Montague), mais cette soi-disant pragmatique n'est, en fin de compte, qu'une sémantique *indexicalisée* dont l'appareil formel ne se révèle capable que de la récupération des trois composantes pragmatiques sous forme de *points de référence*. C'est dire que les indices du locuteur, de l'auditeur et du temps-espace y sont traités comme des *arguments* n'ayant pas d'autre statut que les variables et les constantes que sont les noms-objets. Le contexte 'actionnel' est réduit alors au contexte référentiel, et la pragmatique n'est plus qu'une branche de la sémantique, à peine spécifique. L'étude des modalités, dans le cadre de la pragmatique logique, est d'ailleurs plus apparentée au traitement proposé dans la logique des attitudes propositionnelles et des mondes possibles qu'à l'analyse projetée en pragmatique linguistique. Si l'on met en évidence, de l'autre côté, la faculté d'expansion qui est caractéristique de l'approche *axiologique*, on est en état de considérer la sémiolinguistique comme une pragmatique: des contextes 'actionnels' de plus en plus larges sont connotés et construits comme des manifestations de la structure élémentaire et canonique. Mais une pragmatique *linguistique* se distingue d'une soi-disant 'pragmatique sémio-

linguistique' en ce qu'elle ne dispose pas de ce pouvoir d'expansion, étant une analytique de fragments linguistiques, ce qui impose une contrainte sévère sur les possibilités des inférences éventuellement effectuées par des stratégies pragmatiques.

Cette pragmatique linguistique des modalités ne peut être qu'une grammaire *profonde*. Ce n'est que comme grammaire profonde qu'elle sera en état de formuler des règles de correspondance (des transformations) reliant ainsi les figures variées des modalités et leurs incarnations syntaxiques ou morphologiques. Ce n'est que par des méchanismes transformationnels que l'ont sait coordonner la distribution des quantificateurs et celle des modalités propositionnelles, ou que l'on sait thématiser la corrélation partielle entre les termes modaux de l'opposition aléthique et certaines classes de modalités illocutionnaires, ou que l'on sait étudier l'équivalence ou la non-équivalence des lexicalisations modales et des modalités propositionnelles. Cette grammaire profonde doit, en plus, être *sémantiquement orientée*: une structure profonde syntaxique, comme en grammaire transformationnelle de type chomskyen, n'aura aucun impact sur l'organisation complexe des significations modales. Une grammaire profonde et sémantiquement orientée, qui se veut en même temps une pragmatique linguistique, devrait être en état de générer les modalités et leur dépendance du contexte 'actionnel' correspondant. Il faut reconnaître que cette pragmatique linguistique existe à peine: il n'y a aucune méthode incontestée, et les résultats sont infimes, surtout dans le domaine des modalités, pièce de résistance pour toute linguistique et depuis toujours. Quelques pas ont été fait dans ce qu'on appelle communément la 'sémantique générative', qui se veut, en fin de compte, une pragmatique linguistique. Ce sont ces quelques pas timides que l'on va explorer maintenant, en présentant dans une première partie quelques matériaux empiriques (I.), en construisant dans une seconde partie la structure complexe des différents axes selon lesquels les champs des modalités s'organisent (II.), et en formulant quelques problèmes généraux d'ordre méthodologique, comme celui de l'isomorphisme des isotopies modales, en guise de conclusion (III.).

I.

Puisque les modalités ne peuvent être traitées que par une grammaire profonde d'orientation sémantico-pragmatique, il n'y aura pas de place, on ne s'en doute pas, dans la *théorie standard* chomskyenne pour une analyse adéquate non seulement des modalités en général mais même de leurs lexicalisations sous forme de *verbes modaux*. Tout ce qu'on apprend dans *Syntactic Structures* et dans *Aspects* est que les modaux

font une *catégorie* grammaticale à part, a côté de la phrase nominale et de la phrase verbale, que les modaux ne font partie ni du sujet ni du prédicat de la phrase mais qu'ils ont la *fonction* particulière des 'auxiliaires' (Chomsky, 1965: 69, 86):

(1) La sincérité pourrait effrayer le garçon.

(2)

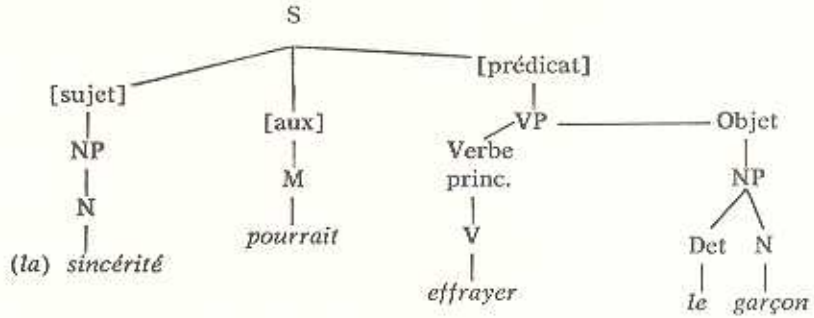

Aucun argument n'est donné ni pour l'isolement de la fonction des auxiliaires, ni pour la substitution des modaux dans la classe des auxiliaires; la typologie des modaux en syntaxe profonde n'est pas faite, et la composante sémantique interprétative de la grammaire (Katz et Fodor) ne fournit aucune indication pour une décomposition des significations complexes des modaux. Chomsky ne tranche pas la question si les modaux forment une catégorie lexicale ou non-lexicale (1965 : 212), et l'absence d'une décision à cet égard abolit la possibilité même d'une éventuelle interprétation sémantique. La représentation qu'il propose pour la dérivation des modaux trahit pourtant la tendance à l'isolement des modaux en dehors de la séquence *nucléaire* de la phrase (cf. Katz et Postal, 1964 : 115):

(3)

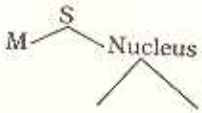

En fait, [Aux] faisait encore partie de la *phrase verbale* dans *Syntactic Structures* (1957 : 39-40),

(4) (i) Verbe → Aux + V
(ii) V → frapper, prendre, promener, lire etc.
(iii) Aux → M
(iv) M → peut, veut, doit, ...

tandis que [Aux] est dominé directement par S, dans *Aspects*: le fait que les modaux y sont syntaxiquement représentés comme une fonction spécifique et, implicitement, en position d'*opérateur*, les rapproche

de certaines fonctions syntaxiques comme IMP et Q(uestion), également soustraites au nucléus sententiel, déjà depuis Katz et Postal (cf. aussi Chomsky, 1972: 107-109). Cette position particulière des modaux témoigne, bien sûr, de leur énorme résistance sémantique, et on ne s'étonne pas que Chomsky admet explicitement, dans la *théorie standard élargie*, que les modaux ne peuvent recouvrir une interprétation sémantique comme des catégories d'une syntaxe profonde mais que leur interprétation dépend des propriétés de la structure de surface (Chomsky, 1972: 192-194); c'est dire que les modaux constituent, même pour Chomsky, un argument valable contre la syntaxicalisation radicale de la signification: les modaux sont, en effet, pleinement sémantisés et, comme on le verra, soumis à des contraintes pragmatiques.

L'echec des approches effectuées à l'aide d'une grammaire syntaxiquement orientée, est empiriquement évident, et il faut recourir à une sémantique, sinon à une pragmatique des modalités si on veut récupérer la structure distributionnelle, même la plus superficielle, des modalités. Les deux exemples qui suivent, concernent d'abord la distribution de certaines *formes grammaticales de verbes modaux* et ensuite, ce que je voudrais appeler, l'*homonymie 'isotopique'* de certaines modalités.

1.
Le premier exemple (cf. R. Lakoff, 1972) consiste de deux cas où l'interprétation de l'équivalence partielle de deux formes grammaticales de verbes modaux et de la paraphrase par une des modalités propositionnelles, ne peut être que sémantique (dans le premier cas) ou pragmatique (dans le second). Considérons les phrases suivantes (a) et (b), dont le verbe modal est *pouvoir*, et qui sont paraphrasées par (c) qui est une proposition 'problématique' de mode *aléthique* (et non pas déontique).

(5) (a) Les philosophes *peuvent* être des caméléons.
(b) Les philosophes *pourraient* être des caméléons.
(c) Il est *possible* des philosophes qu'ils soient des caméléons.

(a) et (b) ne sont pas synonymes bien que paraphrasés tous les deux par (c). (a) est falsifiable si aucun philosophe n'est un caméléon; en énonçant (a), je dois connaître au moins une instance dans laquelle au moins un philosophe se comporte comme un caméléon. (b), par contre, n'est pas falsifiable, et son énonciation est appropriée, même sans évidence conclusive qu'il y ait un philosophe-caméléon. En plus (a) est triplement ambigu selon que la *quantification* exerce sa portée sur différents éléments de la phrase.

L'interprétation sémantique à quantificateurs explicites de (a) et (b) est (on fait abstraction, bien sûr, d'un éventuel écart entre la quantifi-

cation 'générique' des langues naturelles et la quantification sémantique des langues formelles):

(6) (a) $(\forall x)(\exists t)$ CAMÉLÉON (x, t) Tout les phil. sont parfois...
$(\exists x)(\forall t)$ CAMÉLÉON (x, t) Certains phil. sont toujours...
$(\exists x)(\exists t)$ CAMÉLÉON (x, t) Certains phil. sont parfois...
(b) $(\exists m)(\forall x)(\forall t)$ CAMÉLÉON (x, t, m)

Si les interprétations de (a) ont toujours une valeur de vérité, l'interprétation de (b) est *exempte* de valeur de vérité puisqu'elle ne quantifie pas seulement à l'intérieur du monde réel, mais qu'elle quantifie également ce monde même à l'intérieur de l'ensemble des mondes possibles. Le prédicat POSSIBLE de la paraphrase (c) est donc sémantiquement ambigu: il exprime la non-nécessité de certaines variables à l'intérieur du monde réel et nécessaire (étant la paraphrase de (a)) ou il exprime la non-nécessité du monde lui-même à l'intérieur de l'ensemble des mondes possibles (étant la paraphrase de (b)). Dans ce cas-ci, la disambiguation s'effectue par l'interprétation purement *sémantique* (par l'explicitation de la quantification), ce qui n'est même plus suffisant dans le cas suivant.

Considérons les phrases suivantes (a) et (b), dont le verbe modal est *devoir*, paraphrasées par (c) qui est une proposition 'problématique' de mode *épistémique* (et non pas déontique):

(7) (a) Les Belges *doivent* être de mauvais conducteurs.
(b) Les Belges *devraient* être de mauvais conducteurs.
(c) Il est *possible* (*probable*) des Belges qu'ils soient (sont) de mauvais conducteurs.

Comment expliquer cette distribution des formes grammaticales du verbe modal *devoir*, et surtout, comment circonscrire l'ambiguité du prédicat PROBABLE dans (c), paraphrasant *aussi bien* (b) que (a)? La quantification ne nous tire plus d'affaire puisqu'on ne se trouve plus sur l'axe de l'*existence* (du nécessaire au possible) mais sur celui de la *croyance* (du certain au probable). La systématicité distributionnelle ici est gouvernée par des facteurs *contextuels* de type pragmatique (et non plus référentiel). Personne ne démentira que (a) est une proposition *conjecturale* et (b) une proposition *expectative*: (a) est une hypothèse basée sur la conjecture actuelle tandis que (b) est une hypothèse basée sur l'expectation future; (a) est vérifiable dans le présent tandis que (b) ne sera contrôlable que dans le futur. Ceci doit être expliqué par une contrainte pragmatique concernant la nature et le degré de *certitude* chez le locuteur qui énonce (7). Cette certitude, responsable de la distribution de certaines formes grammaticales, est tributaire de la *situation* du locuteur

et de sa faculté matérielle (et même psychologique) de rassembler de l'information. C'est ainsi que la négation de la phrase (7a) par l'auditeur peut être considérée comme une attaque de la crédibilité du locuteur, ou que par l'affirmation de (7a) le locuteur engage sa responsabilité performative beaucoup plus que par la pseudo-assertion de (7b). Il ne serait pas difficile d'élargir ce champ de facteurs pragmatiques dominant la distribution de formes grammaticales des modaux, en incorporant, par exemple, les stratégies de politesse (cf. R. Lakoff, 1971) et le statut socio-performatif des locuteurs. On pourrait, en outre, se poser la question si l'axe épistémique, dans sa totalité, n'est pas gouverné par la contextualité 'actionnelle', en échappant ainsi à toute systématisation sémantique pure.

2.
Mon second exemple concerne la soi-disant *homonymie isotopique* des modalités. Je mentionne brièvement deux figures de ce phénomène qui illustrent que la disambiguation de l'homonymie en question ne peut être dûe qu'à des méchanismes pragmatiques. Tout d'abord, comment expliquer la distribution différente d'une *forme modale* et de sa *variante périphrastique*? Considérons les couples de phrases suivantes:

(8) (a) Stanislas peut prendre une bière.
(b) Stanislas est permis (a la permission) de prendre une bière.

(9) (a) On devrait tous voter pour Stanislas.
(b) On est tous supposé de voter pour Stanislas.

(10) (a) Tu dois t'excuser.
(b) Tu es obligé de t'excuser.

L'énonciation des phrases (a) et (b), pourtant sémantiquement équivalentes puisque les (b) ne sont que les variantes périphrastiques des (a), n'est pas *appropriée* à des contextes identiques. Il est évident que la *participation* du locuteur est présupposée dans l'énonciation des (a) et que le locuteur implique par l'énoncé l'intention que son engagement soit reconnu par l'interlocuteur. Les phrases (b) sont plutôt des constats d'une situation dont le locuteur est singulièrement absent. L'opposition des formes modales et de leurs variantes périphrastiques est celle des locutions *performatives* et des locutions *constatives*, pour employer la célèbre dichotomie austinienne (abandonnée, comme on sait, pour la trichotomie locutionnaire-illocutionnaire-perlocutionnaire). On peut, en effet, supposer dans la structure profonde des phrases (a) la formule performative abstraite, contrairement aux phrases (b): je permets à Stanislas . . . , je vous suggère que . . . , je t'ordonne . . . . L'homonymie isotopique dont il est question ici, a une structure bien inattendue: les

formes modales simples expriment des modalités illocutionnaires tandis que les variantes périphrastiques expriment des modalités propositionnelles (déontique dans (8) et (10), et épistémique dans (9)).

Pourtant, le phénomène de l'homonymie isotopique exige des méchanismes d'interprétation pragmatique encore plus subtils quand il s'agit d'un homonymie *à l'intérieur* de la forme modale elle-même.

(11) (a) Stanislas a *dû* acheter sa voiture hier.
(b) Stanislas a *dû* acheter sa voiture par son père.

(12) (a) Stanislas a *pu* acheter sa voiture.
(b) Stanislas a *pu* acheter sa voiture quand il a gagné le gros lot.

Singulièrement, (11a) et (12a) sont à paraphraser par l'opérateur épistémique: je crois que . . . , bien que les formes modales superficielles soient différentes (*devoir, pouvoir*); mais cet opérateur épistémique est en même temps un opérateur illocutionnaire puisqu'il exprime l'attitude illocutionnaire du locuteur. Les phrases (a) à double isotopie (épistémique-illocutionnaire) s'opposent aux phrases (b), bien que leurs formes modales soient des lexicalisations identiques, en ce que les phrases (b) expriment des attitudes non-illocutionnaires (elles se rapportent au sujet de l'énoncé et non au sujet de l'énonciation) et propositionnelles de mode déontique. Aucune sémantique n'est en état de démêler cette énorme complexité modale (d'autres exemples dans Boyd and Thorne, 1969, et dans Van Belle, 1973). Cette impuissance est partiellement causée par la distribution homonymique des modalités *lexicalisées* et par l'absence d'isomorphisme des isotopies modales; cette impuissance devient, en outre, de principe pour les phrases de type (a) dans (11) et (12) puisque la contextualité 'actionnelle' est *constitutive* de la signification modale dès que des attitudes illocutionnaires sont impliquées dans la séquence modalisée. Dans ces cas-là, la pragmatique n'est plus seulement une heuristique disambiguisante, mais en plus le système de règles constitutives de la signification modale elle-même.

II.

Ces quelques matériaux empiriques, bien que fragmentaires d'ailleurs, tendent à prouver un certain impact des contraintes pragmatiques sur le processus de l'interprétation des significations modales. Elles ne prouvent en aucune façon qu'une *sémantique* des modalités est illusoire et périphérique. La sémantique reste, au contraire, le noyau de toute interprétation des modalités; elle n'est qu'*amendée* par la pragmatique qui s'*insère* à certains points bien précis du parcours dérivationnel des

modalités. La question concerne exactement les *noeuds* où la sémantique et la pragmatique se rencontrent, où la pragmatique prend la relève. On ne s'étonnera pas que le point de départ est le schéma des *attitudes propositionnelles*. La structure des *modaux lexicalisés* requiert une réorganisation dès que l'on quitte, en grammaire profonde, les formes de surface; le système des *modalités illocutionnaires*, dans et par l'esprit même de la philosophie analytique, reste très dépendant des formes verbales de surface et donc de la confusion morphologique des langues naturelles; les modalités *axiologiques* constituent une para-structure du modèle élémentaire en expansion. Reste le schéma des *modalités* soi-disant '*logiques*', point de départ et noyau du système global des significations modales. En conséquence, je propose d'élaborer, dans cette seconde section, (1.) tout d'abord les différents axes organisant les attitudes propositionnelles pour les synthétiser dans un schéma de coordination qui incorpore également la structure des quantificateurs et quelques parallélismes lexicaux; c'est dans un second point (2.) que je suggérerai à quels noeuds s'insère, dans la dérivation du système global des modalités, la *contextualité* et, par conséquent, l'impact de la pragmatique.

1. a. Retournons à la source aristotélicienne pour la mise en oeuvre de l'axe des modalités aléthiques. Tous les interprètes ont constaté l'ambiguité du concept aristotélicien de POSSIBLE (cf. Blanché, 1969 : 75 ss.) : dans une définition du possible, la *possibilité* est distinguée de la *nécessité* et de l'*impossibilité*, tandis que dans l'autre définition, le *nécessaire* est dit lui aussi *possible*; le nécessaire et le possible n'y sont plus mutuellement exclusifs. Si (13a) est l'axe aléthique à trois modalités dont l'une porte un double nom (le contingent, le possible), (13b) montre comment Aristote assigne la valeur de *nécessité*, (13c) la valeur d'*impossibilité*, (13d) la valeur de *possibilité* où le nécessaire et le possible ne sont pas mutuellement exclusifs, et (13e) la valeur de possibilité où le nécessaire et le possible sont mutuellement exclusifs.

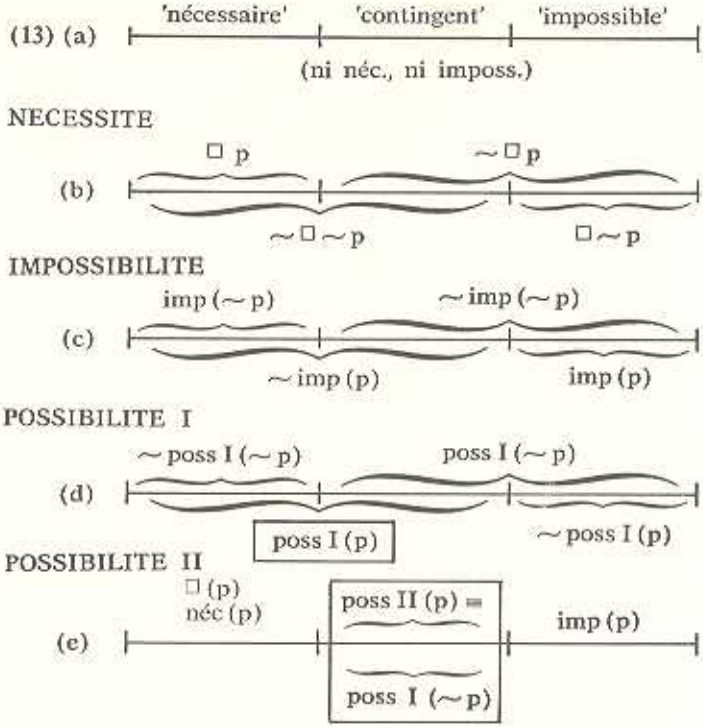

La loi de la *conversion complémentaire,* argumentée par Aristote et considérée comme centrale en logique modale,

(14) $\Box p \rightarrow \Box \sim p$

n'est valable que si l'on admet (13e) ou l'exclusion mutuelle du nécessaire et du possible. Il convient de sauvegarder en même temps les *trois* modalités (et non les quatre) sur l'axe aléthique *et* le principe de la conversion complémentaire. On est en droit de se demander pourquoi (13e) doit être choisi comme l'axe assignant la valeur de possibilité. Pourtant, les postulats et le syllogisme suivants sont valides:

(15) $\Box p \vdash p$
$p \vdash \Box p$ (Tout ce qui est nécessaire, *est*; tout ce qui est, est *possible*)
$\Box p \vdash \Box p$

Pourquoi ne pas admettre alors que le *possible* est impliqué par le *nécessaire,* comme *quelques-uns* par *tous*? La motivation n'en est-elle pas 'conversationnelle'? N'obéit-elle pas à la soi-disant 'règle de la quantité' en logique conversationnelle, qui motive le fait que l'on ne dit pas la possibilité de ce qu'on sait nécessaire, par économie conversationnelle? Cette suggestion subversive consacrerait la présence même d'une certaine

contextualité conversationnelle au coeur même de l'axe aléthique qui, pourtant, se présente comme le noyau dur de la sémantique des modalités.

b. Le sens usuel de POSSIBLE dans les langues naturelles n'est pas aléthique mai *épistémique* (POSSIBLE opposé à CERTAIN plutôt qu'à NECESSAIRE). Pourtant il y a des raisons pour ne pas identifier PROBABLE et POSSIBLE sur l'axe épistémique qui garde ainsi sa tri-valence :

(16) CERTAIN (p) ⊢ (au moins) PROBABLE (p) ⊢ (au moins) POSSIBLE (p)

Considérons les phrases :

(17) (a) Il est possible sinon probable (probable sinon certain) que je pars ce soir.
(b) Il est possible (probable) que je pars ce soir, et en fait il est certain.
(c) Il est possible que je pars ce soir, mais pas probable (Il est probable que je pars ce soir, mais pas certain) [pas l'inverse].

L'axe épistémique *négatif* se présenterait ainsi :

(18) IMPOSSIBLE (p) ⊢ (au moins) IMPROBABLE (p) ⊢ (au moins) INCERTAIN (p),

comme on voit dans les phrases suivantes :

(19) (a) Il est improbable sinon impossible que je pars ce soir (* Il est impossible sinon improbable que je pars ce soir).
(b) Il est improbable que vous avez raison, mais non pas impossible (* Il est improbable que vous avez raison, mais non pas incertain).

L'axe épistémique est celui de la *croyance*, et on constate que les implications conversationnelles sont ici plus déterminantes que sur l'axe de l'existence. Des deux définitions aristotéliciennes de la relation du *nécessaire* et du *possible*,

(20) NECESSAIRE ⊃ POSSIBLE et NECESSAIRE ⊅ POSSIBLE

on a donné la préférence à la seconde, qui permettait la *conversion complémentaire* et qui est motivée par une certaine économie conversationnelle. Sur l'axe épistémique, on n'a même plus ce choix. Hintikka a raison d'admettre comme un postulat de sa logique modale que nous *assertons* ce dont on est certain (ce qu'on *sait*), de sorte que les conjonctions suivantes ne soient pas valables :

(21) (a) * Je sais que p (Je suis certain que p) et il est possible (probable) que non p.
(b) * Je sais que non p et il est possible que p.

L'impact conversationnel dans la sphère épistémique est donc déterminant pour le genre d'inférences permises: l'affirmation de la *certitude* (qui est toujours une affirmation de la nécessité, comme le prouve Hintikka) est plus *forte*, plus inconvertible que la simple affirmation de la nécessité. Ceci ne peut être motivé que par une exigence soi-disant 'conversationnelle' et donc pragmatique: que la force d'engagement d'une 'attitude' (la croyance comme état d'âme) est plus déterminante que le constat d'un état de choses. Ce postulat conversationnel peut être représenté comme suit:

(22) CERTAIN ⊢ NECESSAIRE et NECESSAIRE ⊬ CERTAIN

c. Les entités de l'axe déontique ne peuvent même plus être caractérisées comme des propositions: l'*obligation* et la *permission* sont des *actes*. Les prédicats déontique sont toujours substituables par des séquences verbales et, en fin de compte, par des formules performatives. L'axe déontique est bien le point où le système des modalités propositionnelles bascule dans le système des modalités 'illocutionnaires'. Il va de soi que l'on admet sur l'axe déontique la tripartition des modalités (Jespersen, 1924: 324-325) comme les autres axes:

(23) OBLIGATION (p) ⊢ PERMISSION (p) ⊢ INTERDICTION (p).

(24) (a) Vous êtes obligé de marier ma fille (je vous ordonne...).
(b) Vous êtes permis (avez la permission) de marier ma fille (je vous permets...).
(c) Vous êtes interdit de marier ma fille (je vous interdis...).

Remarquez que 'l'équivalence déontique', comme élaborée par von Wright, est valable dans l'usage le plus courant des langues naturelles:

(25) $\sim O(A) = P \sim (A)$,

tandis qu'une contrainte conversationnelle (la règle de la quantité) abolit l'implication suivante, pourtant logiquement valable:

(26) $O(A) \not\supset P(A)$.

Il n'est pas vrai, comme le prétend von Wright, que «dans un compartiment non fumeur, fumer est interdit et *non fumer permis*». L'obligation n'implique pas la permission, et sur l'axe déontique, moins encore que sur les deux autres, il n'y a aucune convertibilité «vers la droite». L'ordre, la permission et l'interdiction sont, en effet, des actes de langage qui sont gouvernés par des règles autres que celles des implications logiques; même si les règles préparatoires - pour employer la termino-

logie de Searle - sont identiques (le locuteur a une relation d'autorité avec l'interlocuteur), même si la condition de sincérité est identique pour les trois entités de l'axe déontique (le locuteur veut que son acte ait la conséquence souhaitée), il y aura d'autres 'conditions essentielles' pour la performance appropriée de l'obligation, de la permission et de l'interdiction. Voilà la raison pour laquelle les relations d'implication des entités sur les différents axes deviennent de plus en plus relatives selon que l'on descend de l'axe aléthique vers l'axe déontique. Ceci est, bien sûr, un postulat conversationnel que je représente come suit :

(27) OBLIGATION ⊢ CERTITUDE ⊢ NECESSITE.

d. On arrive ainsi au *schéma des attitudes propositionnelles*, complété de quelques suggestions concernant la quantification et les modaux lexicalisés.

(28)

valeur axiale	aléthique	épistémique	déontique	quantific.	lexicalisation
F	*nécessaire*	n = 1 *certain*	*obligatoire*	∀ tous	doit [must]
W ⟷ ~F	au moins poss., sinon nécess.	1 ≥ n > o *probable* plausible	au moins permis, sinon oblig.	au moins certains, sinon tous	devrait [should]
W → ~F	*possible*	1 > n > o *possible*	*permis*	∃ certains quelques-uns	peut [can]
~F ⟷ W	non nécess., évent. poss.	1 > n ≥ o [contestable]	non oblig., évent. permis	non tous, évent. quelques-uns	pourrait [may]
W	*impossible*	n = o [exclu]	*interdit*	rien aucuns	—

|
F(ort) et
Faible (W), p.e. W → ~F: le faible provoque la non-existence du fort.

Deux remarques :

1. Quant aux *lexicalisations*. La distribution n'est pas universelle, et le système de l'anglais est plus compliqué que celui du français. Mais la structure des modaux est empiriquement vérifiable :

(29) (a) Jean peut et, en fait, il devrait aider sa mère.
(b) Les prêtres peuvent et, en fait, ils doivent être malheureux.
(c) Il pourrait, et même il devrait avoir retrouvé ses forces.

Si on étudierait le comportement de la *négation*, on constaterait que les modaux 'faibles' sont niés plus facilement que les modaux 'forts' en ce qu'ils supportent un complément infinitif *négatif* :

(30) (a) Il peut (pourrait) ne pas avoir raison.
(b) Il doit (* devrait) ne pas avoir raison.

2. Les arguments syntaxiques qui démontrent le parallélisme du comportement des quantificateurs et des trois axes modaux, ne manquent pas (cf. Horn, 1972). Je mentionne les deux arguments le plus généralement acceptés. *Il y a* ne peut être inséré que dans des séquences existentiellement quantifiées :

(31) (a) Il y a quelqu'un qui sonne à la porte.
(b) Il y a certains hommes au jardin.
(c) * Il y a tous les animaux au zoo.

On retrouve la même règle aux points parallèles des axes aléthique et épistémique :

(32) (a) Il y a une possibilité que vous avez raison.
(b) * Il y a une nécessité que vous avez raison.

Comme l'insertion de *il y a* requiert une séquence non-universelle (modale ou quantifiée), l'insertion de *absolument* requiert une séquence à quantification ou à modalité *universelle;* le parallélisme ici est sans exception :

(33) (a) Il doit absolument avoir des doutes (* peut).
(b) Absolument tout le monde a disparu (* quelqu'un).
(c) Il est absolument nécessaire (certain) que vous vous en allez (* possible).

Remarquez que la négation de l'universalité (sans que l'existentialité surgisse, bien sûr) supporte *absolument* aussi :

(34) (a) Il est absolument impossible de s'en aller.
(b) Absolument rien n'est défendu.

2. Il est temps de revenir à l'hypothèse centrale que la contextualité 'actionnelle' détermine *toute* propriété du langage, de quel niveau de profondeur qu'elle soit. La signification modale, comme la signification quantifiée, est modelée pragmatiquement, ce qui n'exclut pas, je le répète, que la sémantique ait son objet elle aussi. Il faudrait étudier, dans une per-

spective *méthodologique*, l'interaction de la contextualité 'actionnelle' et de la contextualité présuppositionnelle ou référentielle, de même que l'implication de la contextualité 'actionnelle' et du système linguistique intrinsèque et immanent. Ceci mènerait à la question où exactement la composante pragmatique devrait s'insérer dans le modèle grammatical. Le philosophe du langage néanmoins sera plus intéressé dans une éventuelle perspective *épistémologique*, à savoir : quelle est la nature de cete contextualité, et surtout, quels sont les systèmes de règles adéquats ayant le pouvoir de récupérer globalement cette contextualité. Je vois ici deux percées possibles, et je vous les présente plus que sommairement. Il s'agit des *maximes conversationnelles* et des *règles constitutives* (*conventionnelles*), évoquant par ces deux termes de *conversation* et de *convention*, on ne s'en doute pas, une conception du langage comme la structure prototypique de la *communicabilité*. Il convient pourtant de noter que les maximes et les règles forment deux systèmes autonomes, ayant chacun une relation spécifique avec l'*intentionalité* communicative dont témoigne le langage. On ne s'étonne pas que par leur souplesse et leur complexité pragmatico-sémantique, les modalités sont éminemment illustratives de l'esquisse que je vous propose maintenant.

La théorie des *implications conversationnelles* (conversational implicatures) de Grice (Grice, 1968) est peut-être le premier essai, inchoatif mais fructueux, de *pragmatique universelle*. Elle formule le principe métathéorique de *coopération* et les maximes basées sur ce principe, non pas comme des caractéristiques sémantiques ou syntaxiques, superficielles ou profondes, mais comme des *implications*. La contextualité ne peut être ici l'ensemble des *indices* de personnes et de temps-espace que l'on propose en pragmatique logique de type Montague, puisqu'il s'agit d'*implications*, même de la structure sémantique profonde. Grice oppose, en plus, les implications 'conversationnelles' aux implications conventionnelles : les implications intéressant la pragmatique *universelle* ne sont pas des conventions comme les règles des actes de langage : elles ne sont ni arbitraires ni constitutives. Ces conditions universelles présupposent le principe métathéorique de *coopération* (ce principe est métathéorique en ce qu'il n'est falsifiable par aucune théorie, in casu par aucune grammaire), qui peut être formulé intuitivement, comme suit :

> P: Faites que votre contribution conversationnelle soit conforme au but et à la 'direction' de l'échange linguistique dans laquelle vous êtes engagé, ainsi qu'au stade de cet échange.

Les maximes conversationnelles dérivées de ce principe sont :

> M_1: la maxime de la *quantité*: faites votre contribution aussi informative que demandée, et non pas plus informative que demandée (souhaitée);

M_2: la maxime de la *qualité*: ne dites que ce que vous croyez être la verité (ne dites pas ce que vous croyez être faux; ne dites pas ce dont vous manquez de l'évidence adéquate);

M_3: la maxime de la *relation*: dites ce qui est en relation avec le sujet de l'échange [be relevant];

M_4: la maxime de la *manière*: soyez clair [be perspicuous] (évitez l'obscurité de l'expression; évitez l'ambiguité; soyez bref; soyez systématique; ...).

Il va de soi que cette 'table des catégories' et la liste correspondante de postulats ne sont pas exhaustives, et il y a assez d'évidence pour élargir, entre autre, la maxime de la manière avec le postulat: *soyez poli*, et ceci non seulement pour le japonais! En plus, il faut rester conscient du fait que le principe et les maximes déterminent *toute* action coopérative, et non seulement l'acte linguistique. Et surtout, il faut savoir que la variété dans la typologie des discours consiste exactement dans le jeu de l'acceptation et de la violation des maximes (p. e. violation d'une maxime pour être en état d'accepter une autre; ou la violation intentionnelle de maximes pour provoquer un effet stylistique comme la métaphore ou un type de discours idiosyncrasique comme l'ironie). Une présupposition métathéorique de cette doctrine des implications conversationnelles est, bien sûr, le caractère fondamentalement *intentionnel* du langage et de toute action: le cycle de la production et de la recognition des intentions définit l'essence même de la signification, et la pragmatique gricéenne tend à identifier la contextualité 'actionnelle' à l'intentionalité inconsciente et interpersonelle du langage lui-même.

L'impact de cette intentionalité par l'intermédiaire des contraintes conversationnelles se fait sentir, comme on l'a suggéré plus haut, dans le domaine des modalités et de la distribution des quantificateurs correspondants. Que la logique modale exploite la seconde définition aristotélicienne de la *possibilité* - celle qui sauvegarde la *conversion complémentaire*, celle qui favorise l'exclusion mutuelle du *nécessaire* et du *possible* par économie conversationnelle - indique la pénétration de la pragmatique jusque dans la sphère des modalités d'existence; les options dont témoignent certains postulats sur l'axe épistémique - entre autre, la non-validité des conjonctions propositionnelles suivantes: *Je sais que p et il est possible que non p*, et encore: *Je sais que non p et il est possible que p* - indiquent que la croyance est contextuelle, que les postulats de la logique épistémique sont en partie des déductions d'une logique conversationnelle. L'étude de la motivation contextuelle de la logique des attitudes propositionnelles reste à faire, et il serait intéressant d'étudier systématiquement l'impact des *maximes conversationnelles* - elles mêmes étant systématisées et, si possible, formalisées à partir des intuitions de Grice - sur tous les postulats de la logique des attitudes propositionnelles. Si cette

hypothèse se vérifie dans ce cas, on pourrait supposer, a fortiori, qu'elle serait valide pour le domaine des modalités *illocutionnaires*, où les types d'intentionalité sont explicitement reconnus comme formant la substance même des règles essentielles constituant les actes illocutionnaires. Si l'on considère les modalités, investies dans des unités sémiolinguistiques, on pourrait constater, j'en suis sûr, que la *communicabilité*, déjà constitutive de la structure élémentaire et du modèle constitutionnel, s'explicite de plus en plus au cours de l'*expansion* de l'objet sémiotique : la communicabilité n'est d'ailleurs qu'un autre nom de l'intentionalité interpersonnelle subissant la contrainte des implications conversationnnelles. Des efforts en pragmatique linguistique ont été faits dans le domaine des *lexicalisations* : les résultats sont étonnants, peut-être parce que la distribution des modaux lexicalisés constitue une empirie superficielle. C'est ainsi que le comportement *asymmétrique* de la négation des lexèmes *possible* et *nécessaire* a été étudié par Horn (1972); cette asymmétrie ne surprend pas si on se souvient que le *nécessaire* a une valeur forte, tandis que *possible* a une valeur axiale intermédiaire sur l'axe aléthique, et que *possible*, dans une des interprétations d'Aristote, n'est lié que du côté de l'*impossible*. L'asymmétrie consistant, entre autre, dans le fait que les *possible* se lexicalise dans toute une série de catégories grammaticales et dans des séquences d'extension variable, tandis que le *nécessaire* ne se lexicalise que comme adjectif ou dans la paraphrase *avoir à*, est donc conversationnellement motivée. On constate d'ailleurs dans toutes les sphères modales que les valeurs moins fortes se lexicalisent d'une manière plus chaotique que les valeurs fortes. Un autre résultat concerne la conformité dans le comportement syntaxique des modaux lexicalisés des quantificateurs et même des connectifs correspondants (tout=et; quelques uns=or; aucun=ni . . . ni . . .).

Le second type de contraintes pragmatiques est opposé aux maximes en ce qu'il s'agit de véritables *conventions* ou, comme dit Searle, de règles *constitutives* et arbitraires, dont la spécificité (surtout des soi-disant 'règles essentielles') délimite des *types* d'actes de langage. Il est clair que les *règles constitutives* dominent tout autant le domaine des modalités propositionnelles que des modalités illocutionnaires : on se rappelle que von Wright lui-même considère les modalités déontiques comme des actes. L'intentionalité est ici, bien sûr, pleinement assumée et typologisée : il ne s'agit plus de cette intentionalité anonyme animant la communicabilité globale du langage, mais une intentionalité conventionalisée et, dans un certain sens, *constituée* par les conventions linguistiques. La contextualité 'actionnelle' ici est concrétisée par le triple [locuteur, destinataire, situation d'échange] et par la dialectique de l'intention et de la recognition de l'intention de par le canal de fragments linguistiques

dont le support est la situation de l'échange. On sait que tout le système des règles constitutives est formulé en termes de conditions sur la performance du *locuteur*, et ceci est sans doute une faiblesse, sinon une approche unilatérale de l'acte illocutionnaire. La question si la force illocutionnaire s'épuise dans la performativité, ou si l'opérateur illocutionnaire est nécessairement en position d'embrayeur (en position performative) n'est pas sans pertinence pour le domaine des modalités propositionnelles et surtout sémiolinguistiques. La *croyance* épistémique qui n'est pas performative (tandis que l'obligation l'est dans le système déontique) pourrait être abordée, il me semble, plus adéquatement par un système de règles constitutives *bilatérales* ou omnilatérales qui neutralisent les particularités des éléments du triple engagé dans la contextualité 'actionnelle'. Ce développement est impossible à partir de Austin où l'acte illocutionnaire reste lié à la formule performative; il est prévisible dans une théorie des actes de langage, comme celle de Searle, où la force illocutionnaire est considérée comme un aspect de la signification globale des énoncés et non plus comme un opérateur-embrayeur. On comprend que ce développement ouvrirait la possibilité de traiter *tout* le domaine des modalités propositionnelles comme étant dominées par des contraintes 'conventionnelles' ou de règles constitutives. D'autre part, la logique épistémique - entre autre dans l'oeuvre décisive de Hintikka - et surtout la logique aléthique ne sont pas prêtes de consacrer le postulat d'*existence* de l'objet logique (Hintikka, 1969), même des mondes possibles ou, dans le registre épistémique, des mondes 'probables' et 'incertains'; il faudrait trouver des stratégies pour sauvegarder en même temps le postulat d'existence et la spécificité intentionnelle des soi-disant 'référents pragmatiques'. Il n'est pas exclu que ce rapprochement peut se faire à l'aide de la théorie des modèles : le danger serait évidemment que l'on sacrifie l'intentionalité à l'existence, et la pragmatique à la sémantique, en faisant de l'énonciation un simple point de référence. Une théorie des modalités illocutionnaires, qui serait démunie du primat de la performativité, est, par contre, parfaitement conciliable avec l'axiologie des modalités identifiées à certains types de paradigmes 'actionnels' dialectisés dans l'interaction communicative. Il n'est pas inconcevable qu'une logique conversationnnelle, d'une part, et une 'logique' illocutionnaire, de l'autre, - déduisant deux systèmes de contraintes différents mais compatibles - sauraient étendre leur force explicative sur tout l'objet en question : les isotopies modales et leurs interrelations complexes.

III.

On conclut là où le vrai travail devrait commencer. Non seulement le travail taxinomique et constructiviste de découverte et de description, mais également le vrai travail épistémologique. Je ne fais que mentionner trois problèmes dont la portée met en jeu la possibilité même d'une théorie unifiée des modalités.

1. Il y a d'abord le problème du *statut de la pragmatique vis-à-vis de la sémantique*. Personne ne saurait admettre la double thèse d'une sémantique transparente et libre de toute neutralisation pragmatique, et d'une pragmatique libre de toute contrainte grammaticale, sans se perdre dans les faux chemins de la dichotomisation (entre autre, de compétence et de performance). S'agit-il ici d'une distinction opératoire et heuristiquement intéressante, ou d'une abstraction reniant l'homogénéité de l'objet lui-même? Il est clair, je crois, que l'on a affaire à deux métathéories de la *signification*, l'une référentielle, l'autre intentionnelle. Les modalités pourraient être considérées comme la pierre angulaire où les deux métathéories manifestent en même temps leur force et leur faiblesse. Tout processus d'intégration métathéorique étant illusoire, il faut procéder sans doute plus modestement en mettant en parallèle les systèmes de règles construits indépendamment à l'intérieur de chaque métathéorie.

2. Un autre problème épistémologique concerne l'*isomorphisme des isotopies modales*. Une grammaire profonde des modalités doit être en état de superposer les isotopies modales et de proposer, éventuellement, leur histoire dérivationnelle commune. La pragmatico-sémantique des modaux lexicalisés mène nécessairement aux autres isotopies - dans ce sens-là, le système lexicalisé des modalités est-il sémantiquement et pragmatiquement dépendant des 'isotopies profondes'. La superposition de ces trois 'isotopies profondes' révèle sur chaque niveau un *surplus* transcendant de signification modale. L'isomorphisme ne semble donc que partiel, mais n'est-ce pas à cause de l'imprécis de nos critères de généralisation?

3. Ceci nous mène au troisième problème, primordial pour des sémiolinguistes. Comment maîtriser l'*expansion* de la structure élémentaire des modalités dans des contextes discursifs de plus en plus englobants? On se souvient des déplacements sémantiques en effectuant l'expansion des *modalités-prédicats en modalités-propositions*. Les *modalités s'incarnent* dans des unités discursives en topologie actantielle, mais ni la notion de *connotation* ni celle de *manifestation* semblent rendre compte adéquatement de l'expansion du modèle. Bien sûr, l'expansion pourrait être

justifiée par une certaine conception métathéorique (philosophique) du langage, celle de la communicabilité ou de la nature 'actionnelle' du langage. Une telle justification, on le sait, est dangereuse : il ne faut pas justifier l'*expansion* en invoquant la nature de l'*objet* mais en invoquant la force de la *méthode*. Mais aucune méthode en ce qui concerne les modalités, n'a eu le pouvoir d'englober toutes les autres et n'a donc de statut privilégié. Ces quelques remarques générales, peut-être trop sceptiques, ne font, bien sûr, qu'inciter à un travail commun de philosophes, de linguistes, de logiciens et de sémiologues.

HERMAN PARRET

Fonds National belge de la Recherche Scientifique

REFERENCES

Blanché, R.
1969 *Structures intellectuelles. Essai sur l'organisation des concepts*, Paris.

Boyd, J. and J. P. Thorne
1969 «The Semantics of Modal Verbs», *Journal of Linguistics*, 5, 57-74.

Chomsky, N.
1957 *Syntactic Structures*, The Hague.
1965 *Aspects of the Theory of Syntax*, Cambridge, Mass.
1972 *Studies on Semantics in Generative Grammar*, The Hague.

Grice, P.
1968 *Logic and Conversation*, unpublished.

Hintikka, J.
1969 *Models for Modalities. Selected Essays*, Dortrecht.

Horn, L.
1972 *On the Semantic Properties of Logical Operators in English*, Ph. D. University of California at Los Angeles, unpublished.

Jespersen, O.
1924 *The Philosophy of Grammar*, London.

Katz, J. J. and P. Postal
1964 *An Integrated Theory of Linguistic Description*, Cambridge, Mass.

Lakoff, R.
1971 «Language in Context», unpublished.
1972 «The Pragmatics of Modality», *Papers from the Eight Regional Meeting of the Chicago Linguistic Society*, 229-246.

Searle, J.
1969 *Speech Acts*, Cambridge U. P.

Van Belle, W.
1973 «Modale en performatieve werkwoorden», *Spektator*, 3, 264-288.

Stampa AGE/Urbino

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI URBINO
"CARLO BO"
Centro Internazionale di Studi Interculturali
di Semiotica e Morfologia
RS 1866

pubblicati

1 / D
J. Courtès
Nature et culture dans les «Mythologiques» de Cl. Lévi-Strauss

2 / D
P. Zumthor
Le langage de la chanson de geste

3 / F
R. Lindekens
Sémiotique de l'Image: analyse des caractères typographiques

4 / B
P. A. Brandt
Proposition, narration, texte

5 / D
Michael Egan
A Note on the Computability of some of Lévi-Strauss' Procedures

6 / A
C. P. Bruter
Secondes remarques sur la percepto-linguistique

7 / C
A. J. Greimas et al.
Analyse sémiotique d'un discours juridique

8 / A
Le Lexique d'E. Benveniste (1ᵉ partie)
par J. C. Coquet et M. Derycke

9 / D
H. Quéré, M. Olsen, C. Prudi, G. Le Gauffey
Analyse narrative d'un conte littéraire «Le Signe» de Maupassant

10 / B
Groupe de Liège
Rhétorique poétique: le jeu des figures dans un poème de P. Eluard

11 / D
Elli Köngäs Maranda
Theory and Practice of Riddle Analysis

12 / D
A. M. Cirese
I proverbi: struttura delle definizioni

13 / D
J. C. Coquet
Sémantique du discours poétique: les "colchiques" de G. Apollinaire

14 / C
M. A. K. Halliday
Towards a sociological semantics

15 / D
M. Arrivé
Problèmes de sémiotique littéraire: les langages de Jarry

16 / A
Le Lexique d'E. Benveniste (2ᵉ partie)
par J. C. Coquet et M. Derycke

17 / B
Fe. Rastler
La grammaire et la rhétorique latine: bibliographie

18-19 / F
M. C. Ropars
Analyse d'une séquence: remarques sur le fonctionnement de l'écriture dans un texte filmique

20-21 / D
Leo H. Hoek
Pour une sémiotique du titre

22 / E
G. Stefani
La ripetizione in Bach: I preludi 'ad arpeggio' del Clavicembalo

23 / F
J. F. Lyotard
La peinture comme dispositif libidinal

24 / D
B. Uspensky
Study of Point of View: Spatial and Temporal Form

25 / B
Cl. Chabrol
De quelques problèmes de grammaire narrative et textuelle

26-27 / D
D. Hymes
Breakthrough into Performance

28 / F
E. Garroni
Immagine e linguaggio

29 / D
C. Segre
La fonction du langage dans l'«Acte sans paroles» de S. Beckett

30 / D
Ch. Bouazis
La théorie de l'écriture comme domaine d'objet

31 / D
D. A. Eamer and W. C. Reimer
Computer Techniques in Myth Analysis An Application

32 / B
G. Genot
Sémiotique des stratégies textuelles

33 / C
J. J. Gumperz
The Sociolinguistics of Interpersonal Communication

34 / B
Ph. Hamon
Analyse du récit: éléments pour un lexique

35 / F
A. Zemsz
Dessins des Indiens Tchikao, Yonomanni et Piaroa

36 / A
J. S. Petöfi
Semantics, pragmatics and text theory

37 / C
J. Sherzer
Linguistic Games: Implications for (Socio) Linguistics

38-39 / A
F. Rossi-Landi
Articulations in Verbal and Objectual Sign Systems

40 / F
P. Fresnault-Deruelle
La couleur et l'espace dans les Comics

41 / F
L. Marin
A propos d'un carton de Le Brun: le tableau d'histoire ou la dénégation de l'énonciation

42 / A
O. Sus
A Contribution to the Prehistory of Relations between Formalism and Semantics

43 / B
G. Bucher
La logique de la reconnaissance dans le texte évangélique

44 / E
M. Brediceanu
Topologie des formes sonores et musique

45 / B
R. Lindekens
Sémiotique du discours publicitaire

46-47 / C
E. Goffman
Replies and Responses

48 / A
G. Kalinowski
Du métalangage en logique: réflexion sur la logique déontique et son rapport avec la logique des normes

49 / A
H. Parret
La pragmatique des modalités

da pubblicare

P. Boudon
Le langage des lieux: une introduction sémiotique
(document de travail)

B. Gasparov
Il linguaggio musicale come struttura semiotica
(documento di lavoro)

D. Parisi
Il discorso come gerarchia di scopi
(documento di lavoro)

D. Paulme-Cl. Bremond
Typologie des Contes Africains du Décepteur-Principes d'un Index des Ruses
(pré-publication)

tica, linguistica, semantica
tique, linguistique, sémantique
tics, Linguistics, Semantics

B

Semiotica narrativa e discorsiva. Retorica
Sémiotique narrative et discursive. Rhétorique.
Semiotics of narrative and discourse. Rhetoric

C

Socio-semiotica (socio- ed etno-lin
Socio-sémiotique (socio- et ethno-linguistique)
Socio-Semiotics (Socio- and Ethno-Linguistics)

otica letteraria; mitologia e folklore;
ca
otique littéraire; mythologie et folklore;
que.
ary Semiotics;
ology and Folkloristics; Poetics

E

Semiotiche auditive.
Sémiotiques auditives.
Audio Semiotics

F

Semiotiche visive e audio-visive
Sémiotiques visuelles et audio-vis
Visual and audio-visual Semiotics